

# Commerce international : chacun pour soi, l'OMC pour les autres

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1697

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009089>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Chacun pour soi, l'OMC pour les autres

**A** quoi peut bien servir l'AELE aujourd'hui (Association européenne de libre-échange)? Cette vieille organisation créée pour être un pendant au marché commun - on ne parlait pas encore d'union européenne à l'époque - réunit encore quatre pays: l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse. L'AELE est aujourd'hui un paravent utile pour négocier des accords bilatéraux.

Le principe de l'OMC est connu: chaque pays ou chaque groupe arrive avec ses propositions, mais aussi ses interdits, et les met sur la table. Le but consiste ensuite à parvenir à un consensus général, ce qui se révèle totalement impossible depuis quelques années, en particulier autour des services et des produits agricoles.

Or, face aux difficultés des négociations à l'OMC (cycle dit de Doha), les grandes puissances économiques multiplient les accords et les négociations de libre-échange de pays à pays ou de groupe de pays à groupe de pays.

## La fin des règles communes

La méthode de l'OMC est peut-être trop complexe, mais elle assure au moins une certaine protection aux plus faibles, grâce à l'existence de dispositifs de recours. Avec ses insuffisances et ses faiblesses, l'OMC assure un minimum d'ordre international, alors que les accords bilatéraux de libre-échange traduisent le plus souvent l'intérêt du pays dominant, qui pourra inonder de ses produits manufacturés le pays le plus pauvre, lequel en compensation réussira

tant bien que mal à exporter ses produits agricoles et ses matières premières. Par ailleurs la matière première essentielle de la planète, le pétrole, est totalement hors OMC.

Loin d'être réjouissants, les échecs de l'OMC entraînent ainsi une parcellisation générale. L'AELE, donc la Suisse, a signé récemment des accords de libre-échange avec la Corée du Sud et le Maroc. Des négociations sont en cours avec le Japon et la Chine. Certes, ce ne sont pas là des pays faibles et le Maroc n'est pas dépourvu de moyens ni d'ambitions. Mais c'est le principe lui-même qui est contestable, d'abord par la discrimination qu'il instaure entre les nations. Des produits identiques de deux pays différents n'auront pas le même accès au marché. Ensuite toute régulation mondiale de-

vient peu à peu impossible à mettre en œuvre car elle implique non seulement de tenir les engagements multilatéraux et de les développer, mais également de prendre en compte les innombrables traités bilatéraux en cours de négociation ou déjà conclus.

Il y a probablement volonté délibérée d'enlever de la substance à l'OMC, de contourner les quelques règles qui avaient été péniblement mises en place. Lorsque l'OMC sera devenue une coquille vide, il sera trop tard pour crier au loup. Les plus marris seront sans doute ceux qui voyaient dans cette organisation une sorte d'organe de domination des pays riches, alors qu'elle est la seule instance capable de mettre un peu d'ordre dans le chaos des échanges mondiaux. jg

## Mobilité

### Je bouge donc je suis

*Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, évoque les inégalités face à la mobilité, lors d'un entretien publié dans le dernier numéro de la revue Forum, bulletin d'information de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).*

Pour parler des inégalités face à la mobilité, j'ai proposé le terme de «motilité». La motilité désigne la capacité des gens à se déplacer, or cette capacité est inégalement répartie dans la population. La motilité n'est pas seulement la capacité physique, mais aussi l'accès économique, les compétences en ma-

tière d'organisation des déplacements et l'appropriation des moyens de transports et de communication en fonction de projets. Par exemple, si on a peu d'argent, on peut voyager avec une compagnie aérienne comme Easy-Jet à bas coûts, ce qui nécessite une compétence d'anticipation. Si vous vous y prenez trois mois en avance, vous aurez des prix qui sont très bas pour un voyage en avion. Si vous vous y prenez trois jours avant, ce ne sera pas possible, ce sera très cher. Donc, pour voyager à bas prix, parce qu'on a peu d'argent, on doit être stratégique, tactique. Chaque personne a une capaci-

té à se mouvoir qui est définie par un certain nombre d'accès, par exemple, un accès aux systèmes de transport. Il s'agit ici d'une question de localisation, qui renvoie à la fois à la personne et au contexte. Dans la motilité, les compétences sont essentielles: un permis de conduire, la connaissance des réseaux de transports publics, des conditions de circulation, etc. Mais il y a des compétences encore plus fondamentales, qui concernent l'organisation dans la vie quotidienne. Par exemple, une mère qui a une activité professionnelle développe considérablement les capacités de coordonner dans le

temps et l'espace ses activités familiales et professionnelles, ce qui nécessite des compétences en matière d'organisation de la mobilité. Ces compétences ont pour but de trouver des solutions de déplacements ingénieuses, qui permettent aux gens de mener une vie quotidienne agréable.

La motilité est inégalitaire à deux niveaux: les personnes peuvent en être fortement ou faiblement dotées en termes d'accès et/ou de compétences; elles peuvent habiter dans des contextes offrant des potentiels plus ou moins riches en matière de possibilités de déplacements et d'aménités.